Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/ 224 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Olivier JAYLET, Délégué régional de l'ASP pour la région Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JAYLET, délégation de signature est donnée à M. Alain WAGRET, Délégué régional adjoint et Chef du service gestion des aides, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Olivier JAYLET et Alain WAGRET, délégations sont également données à :

- M. Didier de CUBBER, Chef du service contrôle des aides,
- M. Christian CARTON, Chef du service assistance technique et développement,
- M. Christophe LE BIVIC, Responsable administratif,
- M Philippe PETIT, Coordonnateur des contrôles,
- M. Christian LUCAS, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- Mme Nathalie DELVAL, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- M. Jean-Louis GRENOUILLOUX, Chef du service de gestion agricole, et en son absence, à Mlle Isabelle BEAUDE, Mme Christine BILLARD et M. Eric GOBE, Chargés d'action agricole

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 24 juin 2010.

Fait à Limoges
le - 2 JUIL. 2010
Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Olivier JAYLET
M. Alain WAGRET
M. Didier de CUBBER
M. Christian CARTON
M. Christophe LE BIVIC
M. Christian LUCAS
Mme Nathalie DELVAL
M. Jean-Louis GRENOUILLOUX
Mlle Isabelle BEAUDE
Mme Christine BILLARD
M. Eric GOBE
DRH
DFJL